

CONTRAT DE LOCATION

Entre Monsieur, Madame, Mademoiselle :

(NOM, Prénom).....
Email :-----@.....
Adresse :.....
Code Postal :..... Ville:.....
Portable

Et les propriétaires :

Sylvain et Laura PLAZA
Les Cabanes de Brassac – 245 Chemin du Caugé – 82190 BRASSAC

DATE DE RESERVATION DU SEJOUR PREVUE DANS LE GITE ESPRIT CABANE :

Location du ___ / ___ / 202__ à partir de 16h au ___ / ___ / 202__ à 11 h,
soit _____ nuits.
.....personnes dontadultes etenfants de + de 3 ans etenfants de - de 3 ans

Prix du séjour : euros TTC.

PRESTATION MENAGE FIN DE SEJOUR : 1 à 2 nuits : 38.00 euros TTC
3 à 5 nuits : 55.00 euros TTC
A partir de 6 nuits et plus : 78.00 euros TTC

Montant de la caution pour une cabane : 1000€
(A remettre à votre arrivée par chèque ou par courrier)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> PETITS DEJEUNERS SERVICE DANS LE GITE
(SI PLUS DE 3 NUITS TARIF DEGRESSIF) | + 10,00€ / personne / jour |
| <input type="checkbox"/> PACK LINGE DE LIT | + 18,00€ / séjour / 2 personnes |
| <input type="checkbox"/> PACK LINGE DE TOILETTE | + 18,00€ / séjour / 2 personnes |
| <input type="checkbox"/> PACK LINGE DE MAISON TOUT INCLUS | + 30,00€ / séjour / 2 personnes |
| <input type="checkbox"/> ANIMAL DE COMPAGNIE | + 25,00€ / 1 animal par séjour |

Remarque et informations complémentaires :

.....
.....
Si annulation avant 14 jours du séjour, l'acompte du prix du séjour ne pourra être remboursé.

Le locataire se déclare d'accord sur les termes de ce contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-jointes.

Fait à Brassac, le __ / __ / 202__

Fait à le __ / __ / 202__

Signature du propriétaire

Précédée de la mention Lu et Approuvé

Signature du locataire.

précédée de la mention Lu et Approuvé

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. LOCATION

La durée du séjour est fixée à l'avance et ne peut être modifiée qu'avec l'accord du propriétaire.

2. RESERVATION

La réservation devient effective à réception des documents suivants :

- Le contrat de location et conditions générales remplis et signés avec mention «lu et approuvé».
- L'acompte de réservation, ou la totalité (encaissable 3 jours avant votre arrivée).
- L'assurance responsabilité civile (celle-ci se trouve souscrite avec votre assurance habitation).
- Le chèque de caution

3. ANNULATION

- En cas d'annulation à moins de 14 jours avant votre date d'arrivée, l'acompte ne fera l'objet d'aucun remboursement, sauf cas de force majeure.
- En cas de séjour écourté de votre part, le règlement de la location payé ne pourra faire l'objet d'un remboursement, sauf cas de force majeure.

4. REGLEMENT

Un acompte de 30% doit être versé lors de votre réservation ou en totalité si le voyageur le souhaite. Le solde devra se faire 48 h avant votre arrivée si vous payez par virement ou par chèque ou en espèces à votre arrivée.

5. MOYENS DE PAIEMENT

Chèque à l'ordre de *Les Cabanes de Brassac*, Chèques Vacances, Espèces, virement.

6. HORAIRES

Arrivées : De 16h à 19h. Tout retard doit nous être annoncé. Départs : Entre 10h50 et 11h.

7. CAUTION

Une caution de 500.00 € pour la réservation d'une cabane, 1000.00€ pour la réservation du gîte. (Assurance pour coût du matériel endommagé ou manquant et remise en état des lieux).

Caution payable d'avance par chèque, lors de votre réservation ou sur place. Celle vous sera restituée le jour de votre départ après l'état des lieux.

8. ETAT DES LIEUX

L'état de propreté de la cabane à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ, le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée dans la fiche descriptive.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (suite)

9. UTILISATION DES LIEUX ET CONSIGNES DE SECURITE

Les chaussures doivent être adaptées à une marche en nature. Pensez à prendre des chaussons pour l'intérieur de la cabane. Une lampe torche devra être utilisée lors des déplacements de nuit.

Il est formellement interdit de sauter sur les matelas, de se bousculer, de monter sur le toit de la cabane

ou d'enjambrer les barrières. Les propriétaires se déchargent de toute responsabilité en cas d'accident. Il est formellement interdit de fumer dans les cabanes.

Des cendriers à l'intérieur ou sur la terrasse des cabanes et du gîte sont à votre disposition.

Veillez à ne pas jeter les mégots de cigarettes en dehors des cendriers prévus à cet effet.

Il est strictement interdit de jeter tous autres déchets du haut des cabanes et le long du trajet.

Nous rappelons à notre aimable clientèle que des poubelles sont à disposition dans les cabanes et le dans le gîte.

Les déplacements à partir de 22h00 devront se faire dans le calme dans un souci de respects des autres voyageurs.

Il est interdit de faire monter dans la cabane des personnes autres que celles ayant réservées le séjour.

Le non-respect de l'une de ses consignes engendrera le non remboursement du chèque de caution et entraînera la rupture du contrat de location du fait du client, et le propriétaire mettra un terme à la location, aucune indemnité ou remboursement ne pourra être demandé.

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à destination des lieux.

10. ENFANTS

Les enfants sont sous la surveillance et l'entière responsabilité des parents ou de leurs délégataires.

11. CAPACITE

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE – PISCINE PRIVEE SOUS ABRI

Il appartient à nos locataires de prendre toutes les précautions nécessaires pour l'usage de ces installations, en particulier s'ils séjournent avec de jeunes enfants dont ils doivent assurer la surveillance.

Les locataires reconnaissent dégager entièrement la responsabilité du propriétaire en cas d'accident survenant à eux-mêmes, leur famille ou leurs invités, afin d'éviter tous risques d'accidents, nous vous demandons de surveiller particulièrement les jeunes enfants).

Aucune indemnité ne pourra être ni ne sera réclamée par le ou les réservataires. Les jeux de ballons et autres sont autorisés à condition de respecter les installations en place (tout matériel endommagé ou détruit sera facturé au responsable)

L'utilisation des bouées et autres matériels sont sous la responsabilité des locataires. Ne pas laisser les enfants seuls devant les portes des abris, risquent de se coincer les doigts. Il est donc formellement interdit d'ouvrir et ou de refermer l'abri de la piscine sans les propriétaires.

L'hébergement proposé étant en pleine nature, le client sera amené à vivre le temps de son séjour avec les autres habitants de la forêt, les animaux..., le domaine étant non loin d'un champ. Ainsi, certaines 'nuisances' sonores naturelles peuvent se produire, il est demandé au client de faire preuve de compréhension.

RESPECT DES CONDITIONS DE VENTE

Je soussigné.....m'engage à

respecter les règles de sécurité ainsi que les conditions générales de location et à les faire respecter par mon entourage.

Tout accident lié au non-respect des règles ne pourra être reproché au propriétaire des lieux, ni même à la commune et ne relèvera que de la responsabilité du voyageur.

Signature du locataire responsable,
(précédée de la mention manuscrite «lu et Approuvé»)

Sylvain et Laura Plaza vous souhaite un agréable séjour dans le gîte « Esprit Cabane » et de profiter pleinement de ce moment.